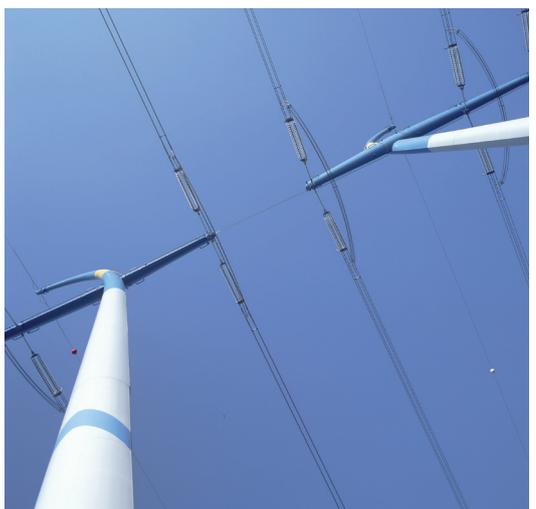
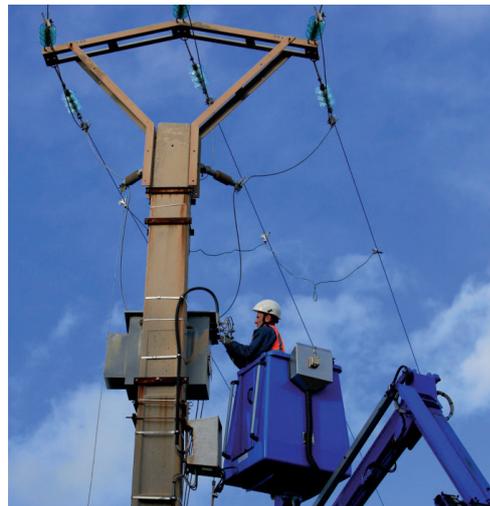


PANORAMA DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE AU 30 SEPTEMBRE 2019



Les partenaires



L'Association des distributeurs d'électricité en France (ADEeF) rassemble, directement ou via les fédérations et associations qui les représentent, l'ensemble des distributeurs français d'électricité opérant sur le territoire métropolitain interconnecté (environ 130).

Elle défend leurs intérêts auprès des acteurs du secteur et des pouvoirs publics, élabore des positions communes qu'elle porte dans les débats nationaux et européens, et recherche une meilleure cohérence des pratiques entre ses membres à travers l'élaboration et la diffusion de référentiels partagés.

www.adeef.fr



L'Agence ORE, regroupe l'ensemble des acteurs de la distribution d'énergie pour offrir une vision globale de la distribution en France, en un guichet unique de la donnée, agrégeant près de 150 entités de la distribution d'électricité et de gaz.

Par cette mutualisation des moyens et un accès facilité aux données de consommation et de production d'électricité et de gaz, l'Agence ORE contribue à répondre aux enjeux numériques de la transition énergétique dans les territoires (production d'énergies renouvelables, autoconsommation, mobilité électrique et gazière, ...).

www.agenceore.fr



Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95% du territoire français continental. Sur cette partie du territoire, il exploite 2 200 postes source qui relient les réseaux de distribution au réseau de transport de RTE, 1,4 million de kilomètres de lignes électriques, et plus de 700 000 postes de distribution publics qui relient les réseaux exploités en moyenne et basse tension. À ce titre, Enedis réalise des interventions techniques pour ses 36 millions de clients (raccordement, dépannage, relevé de compteur...).

www.enedis.fr



Le réseau
de transport
d'électricité

RTE, Réseau de transport d'électricité, est une entreprise de service. Notre mission fondamentale est d'assurer à tous nos clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. À cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. 105 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 50 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens, offrant ainsi des opportunités d'échanges d'électricité essentiels pour l'optimisation économique du système électrique. RTE emploie 8 500 salariés.

www.rte-france.com



Créé en 1993, le **Syndicat des Énergies Renouvelables** regroupe 400 adhérents : industriels, concepteurs, installateurs, associations professionnelles etc. des filières de l'électricité renouvelable (éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, bioénergies, énergies marines) mais aussi de la chaleur et des transports renouvelables. Le SER a pour missions de développer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français et de promouvoir les intérêts des professionnels français du secteur.

www.enr.fr

Sommaire

Préambule	5
■ L'électricité renouvelable en France.....	6
■ La filière éolienne.....	12
■ La filière solaire.....	17
■ La filière hydraulique.....	22
■ La filière bioénergies.....	26
Note méthodologique	31
Glossaire	32

Préambule

Pour accompagner le déploiement des énergies renouvelables et suivre au plus près la transition énergétique, RTE, le SER, Enedis, l'ADEeF et l'Agence ORE poursuivent leur coopération pour la publication d'un état des lieux détaillé des principales filières de production d'électricité de source renouvelable, tant à l'échelle régionale que nationale.

Cette 20^e édition du Panorama de l'électricité renouvelable présente l'état des lieux à fin septembre 2019. Toutes les informations sont mises en regard des ambitions retenues par la France dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'horizon 2023, options basse et haute, pour chaque source de production d'électricité renouvelable.

47,7% des capacités de production d'énergies renouvelables sont d'origine solaire ou éolienne

Les filières éolienne et solaire contribuent à hauteur de 96,6% à la croissance des énergies renouvelables électriques sur le troisième trimestre 2019. Au 30 septembre 2019, la puissance des parcs éolien et solaire atteint respectivement 15,9 GW et 9,2 GW.

Avec près de 25,6 GW installés en France, la filière hydraulique, la première des énergies électriques de source renouvelable, demeure stable. Le parc de production d'électricité à partir des bioénergies atteint près de 2,1 GW.

Toutes filières confondues, la croissance du parc de production d'énergies renouvelables atteint 554 MW sur le trimestre, ce qui porte sa puissance à 52,8 GW au 30 septembre 2019.

Des réseaux de transport et de distribution au cœur de la transition énergétique

Pour répondre à l'engagement d'atteindre 40 % de production d'électricité de source renouvelable en 2030, les réseaux de transport et de distribution continuent d'évoluer. L'objectif est d'accueillir les nouvelles installations de production d'électricité, qui se caractérisent par leur nombre, leur disparité de taille et de répartition, et une production variable pour ce qui concerne l'éolien et le solaire, tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique. Moyen de mutualisation de ces ressources à l'échelle nationale, les réseaux permettent d'optimiser leur utilisation et sont un facteur important de solidarité entre les régions.

Afin d'augmenter encore la capacité d'accueil pour les énergies renouvelables, les gestionnaires de réseau et les producteurs travaillent ensemble sur de nouvelles solutions innovantes.



L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE EN FRANCE AU 30 SEPTEMBRE 2019

Tour d'horizon.....	7
Puissances installées et perspectives	9
Production et couverture des besoins	11

Actualités

LANCEMENT DU CHANTIER DU PARC ÉOLIEN EN MER DE SAINT-NAZAIRE

À l'issue des récentes décisions du Conseil d'État, le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, d'une capacité de 480 MW, a vu son financement sécurisé en août 2019, et sa construction engagée en septembre. Les travaux ont également été engagés par RTE pour le raccordement du parc. Il s'agit du premier chantier d'un parc éolien en mer posé en France. La fabrication des nacelles des éoliennes sera réalisée à Saint-Nazaire et celle des pales à Cherbourg. La mise en service du parc devrait intervenir en 2022.

QUATRIÈME PÉRIODE DE L'APPEL D'OFFRES ÉOLIEN TERRESTRE

Le 8 octobre 2019, le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié les résultats de la quatrième période de l'appel d'offres éolien terrestre : 20 projets lauréats ont été désignés, représentant 576 MW de nouvelles capacités. Le prix moyen pondéré des offres s'élève à 66,5 €/ MWh sur une durée de 20 ans.

RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les résultats de la sixième période de l'appel d'offres dédié aux centrales solaires au sol ont été publiés le 5 août. 107 lauréats ont été désignés pour un volume alloué de 858 MWc. Le prix moyen proposé est de 64 €/MWh. Pour les installations de plus de 5 MWc, le prix moyen est de 59,5 €/MWh.

De son côté, la première période de l'appel d'offres photovoltaïque dédié au territoire de Fessenheim a retenu 12 lauréats représentant une capacité de 62,8 MWc, pour un volume appelé de 60 MWc. Les projets lauréats de cette période valoriseront l'électricité produite à un prix moyen de 66,05 €/MWh.

Enfin, en ce qui concerne la huitième période de l'appel d'offres dédié aux installations photovoltaïques sur bâtiment, 267 projets ont été désignés lauréats le 8 octobre, avec un prix moyen proposé de 86,54 €/ MWh pour les installations de plus grande puissance, entre 500 kWc et 8 MWc, et de 97,48 €/MWh pour les installations de puissance comprise entre 100 et 500 kWc.

DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE À PARTIR DE BIOGAZ D'ISDND

L'arrêté fixant les conditions d'achat et de complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal du biogaz provenant des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) a été publié en septembre. Le mécanisme de soutien est conditionné à un plafond de puissances installées total de 60 MW et au dépôt des demandes complètes de contrat au plus tard le 31 décembre 2020.



© EDF

Analyses

PARC RENOUELABLE RACCORDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2019

La puissance du parc de production d'électricité renouvelable en France métropolitaine s'élève à 52 807 MW, dont 26 154 MW sur le réseau RTE, 24 546 MW sur le réseau Enedis, 1 696 MW sur le réseau des ELD et 396 MW sur le réseau Corse, ainsi que 16 MW de droits d'eau.

Le parc hydraulique représente 48,4 % de la capacité installée renouvelable française, les filières éolienne et solaire représentent 47,7 % de cette capacité.

La progression du parc de production d'électricité renouvelable a été de 554 MW sur le trimestre, soit une progression de 1,1 % par rapport à fin juin 2019. Les parcs solaire et éolien augmentent respectivement de 296 MW et de 240 MW entre juillet et septembre.

Sur les douze derniers mois, 2 497 MW de capacités renouvelables ont été raccordées, soit une progression de 5%.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU PARC DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUELABLE

La région Auvergne-Rhône-Alpes accueille le parc renouvelable le plus important, avec 25% du parc installé en France métropolitaine, essentiellement constitué par la filière hydroélectrique. Suivent les régions Occitanie et Grand Est, dans lesquelles le parc hydraulique est renforcé par les filières éolienne et solaire.

Sur le dernier trimestre, les régions où la progression du parc renouvelable est la plus forte sont les régions Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Occitanie avec une augmentation respective de 113 MW, 107 MW et 78 MW.

Sur les douze derniers mois, les régions où la progression du parc renouvelable est la plus forte sont les régions Hauts-de-France, Grand Est et Occitanie avec une augmentation respective de 625 MW, 368 MW et 340 MW.

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET PARC RACCORDÉ PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

En France métropolitaine, au 30 septembre 2019 le volume des projets en développement s'élève à 19 165 MW, dont 9 528 MW d'installations éoliennes terrestres, 3 028 MW d'installations éoliennes en mer, 5 468 MW d'installations solaires, 906 MW d'installations hydrauliques et 235 MW d'installations bioénergies. Le volume des projets en développement a augmenté de 13% sur une année.

L'objectif bas de la PPE à l'horizon 2023 est atteint à 77% et l'objectif haut à 70%. Le taux d'atteinte de l'objectif fixé par la PPE à l'horizon 2023 dans l'option basse est de 51% pour la filière solaire, 73% pour la filière éolienne, 99% pour la filière hydraulique et 83% pour la filière bois énergie.

LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUELABLE DANS L'ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE

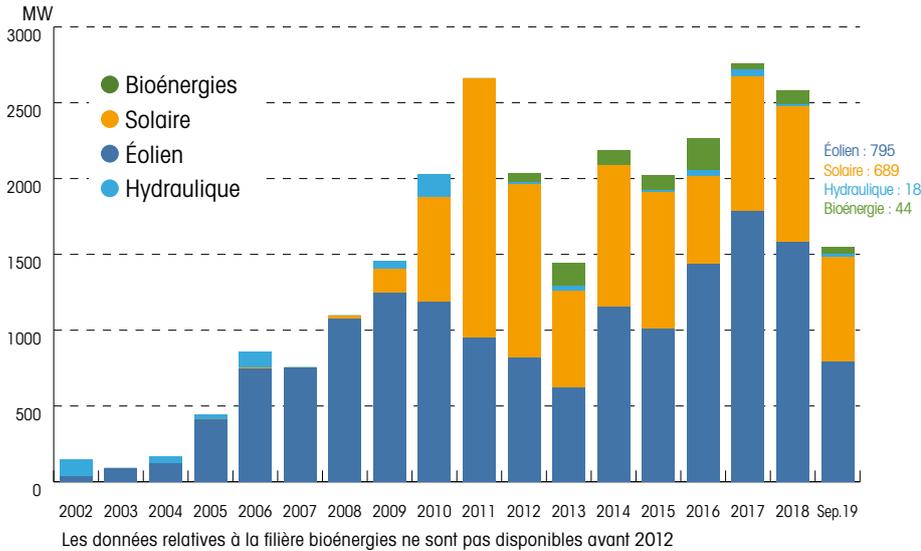
La production d'électricité renouvelable sur les douze derniers mois atteint 99,6 TWh soit une baisse de 8% par rapport aux douze mois précédents du fait d'une diminution de la production hydraulique que l'augmentation de la production éolienne et solaire, respectivement de 17% et 4%, n'a pas suffi à compenser.

Le taux de couverture moyen de la consommation électrique par les énergies renouvelables sur les douze derniers mois a été de 21%. Cela représente une baisse par rapport aux douze mois précédents de 1,4 point.

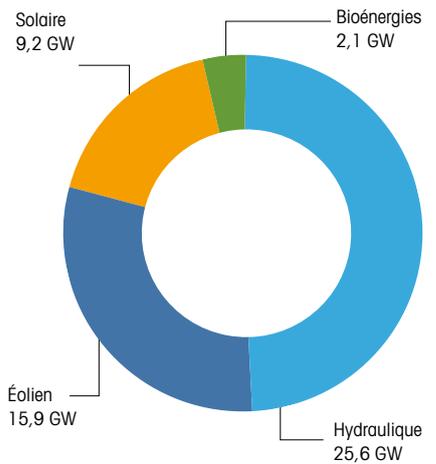


© Huret Christophe

Evolution de la puissance raccordée



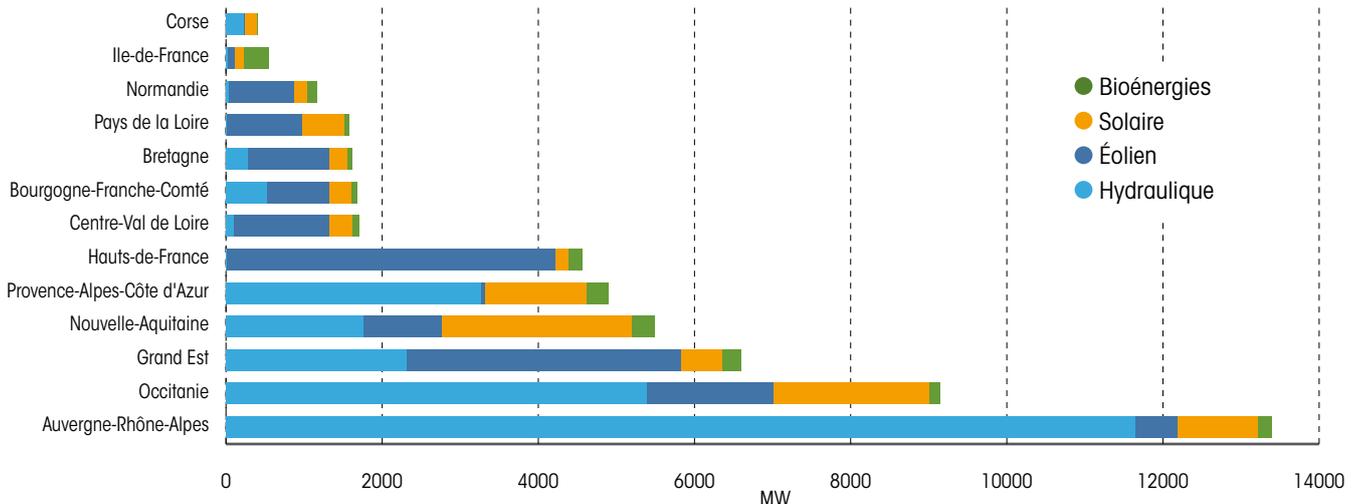
Parc renouvelable au 30 septembre 2019



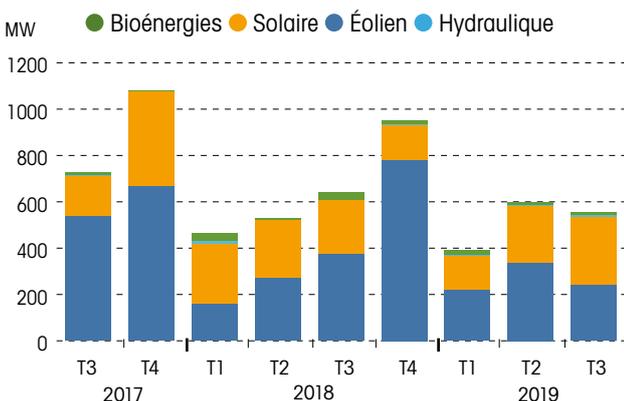
PARC RENOUEVELABLE 52 807 MW

+ 554 MW SUR LE TRIMESTRE + 2 497 MW EN ANNÉE GLISSANTE

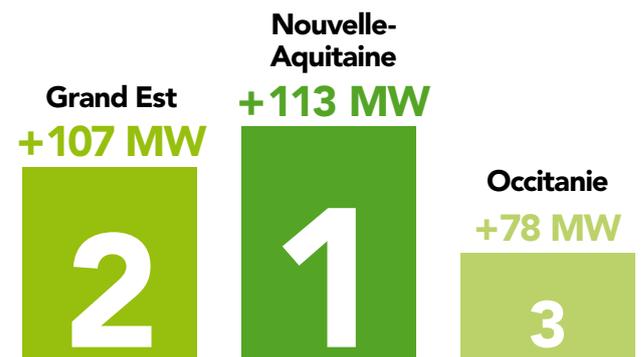
Puissance raccordée par région au 30 septembre 2019



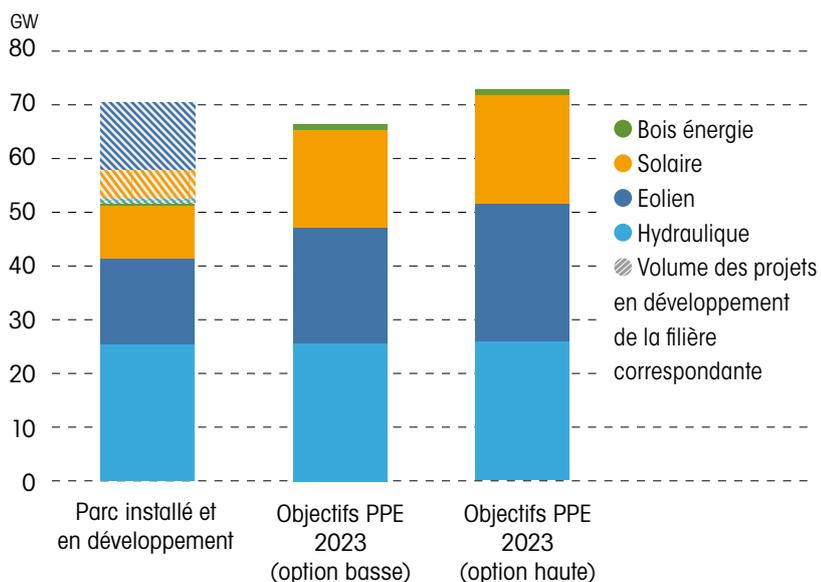
Parc raccordé par trimestre en France métropolitaine



Palmarès régional des raccordements sur le 3^e trimestre 2019



Puissance installée et projets en développement, objectifs PPE 2023



OBJECTIFS NATIONAUX 2023

OPTION BASSE PPE ATTEINTE À

77 %

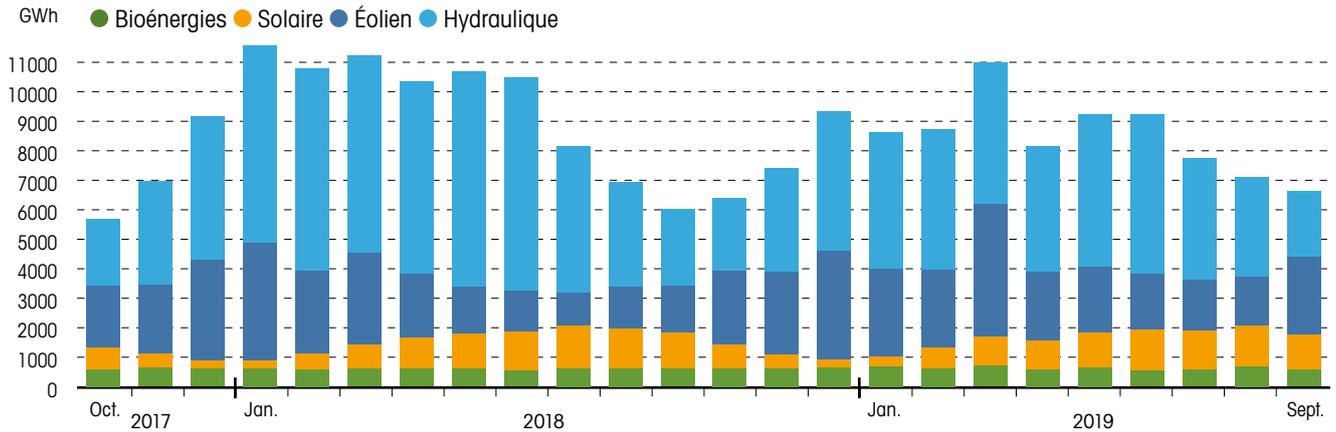
OPTION HAUTE PPE ATTEINTE À

70 %



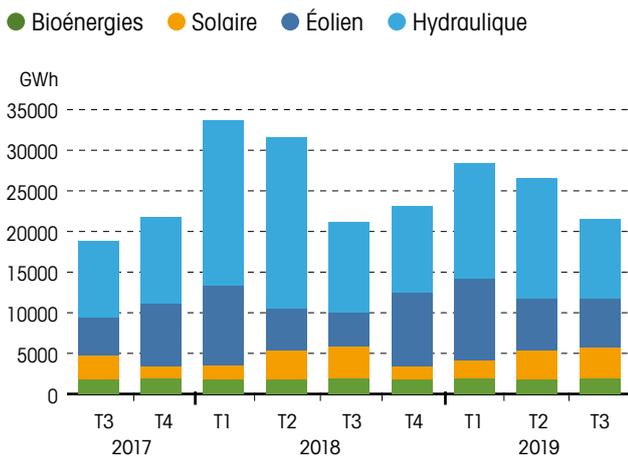
© Didier Marc

Production renouvelable mensuelle

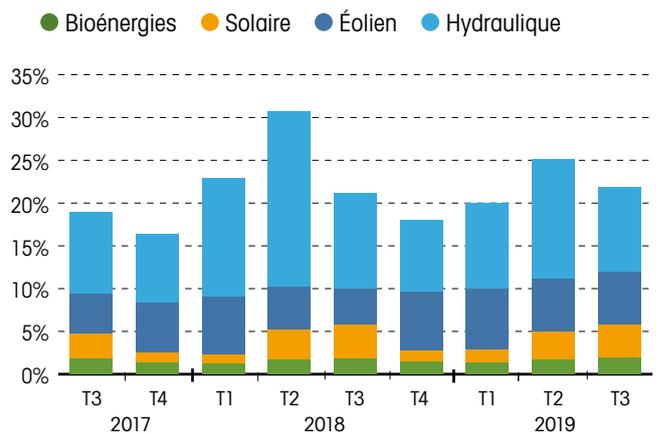


99,6 TWh PRODUITS EN ANNÉE GLISSANTE
21 504 GWh SUR LE TRIMESTRE **+1,8 %** PAR RAPPORT AU T3 2018

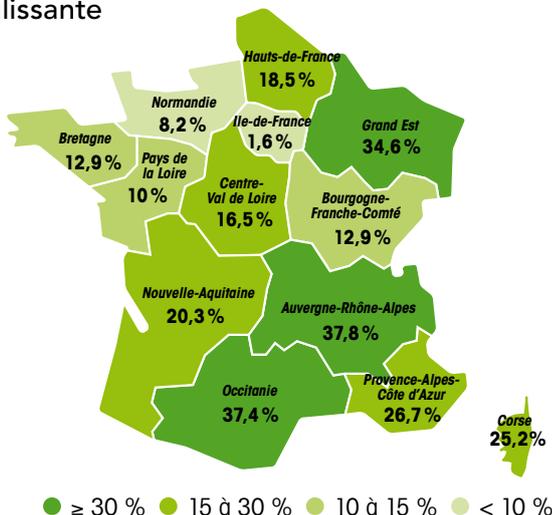
Production renouvelable trimestrielle



Couverture trimestrielle de la consommation par la production renouvelable



Couverture de la consommation par la production renouvelable, en année glissante



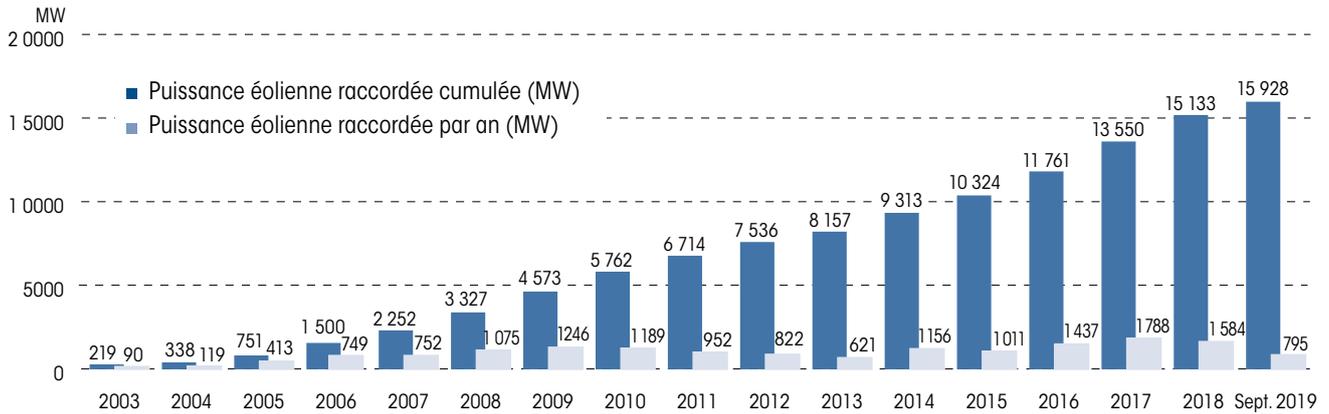
**L'ÉLECTRICITÉ
 RENEUVELABLE
 COUVRE 21 %
 DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE
 EN ANNÉE GLISSANTE
 CE TAUX S'ÉLÈVE À
 21,9 % SUR LE T3 2019**



LA FILIÈRE ÉOLIENNE AU 30 SEPTEMBRE 2019

Puissances installées et perspectives	13
Production et couverture des besoins	15

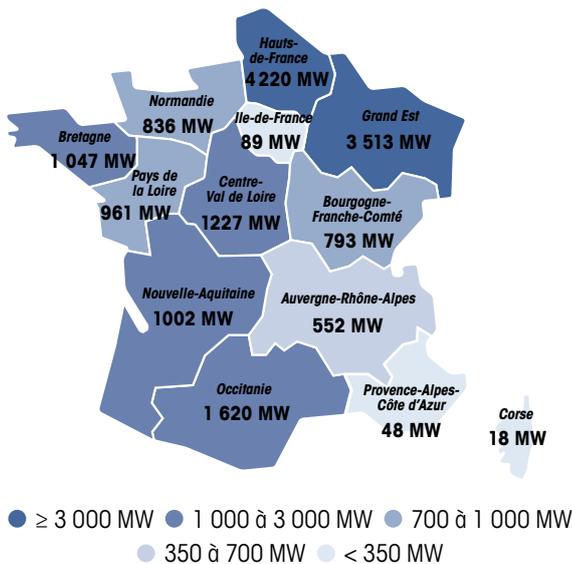
Évolution de la puissance éolienne raccordée (MW)



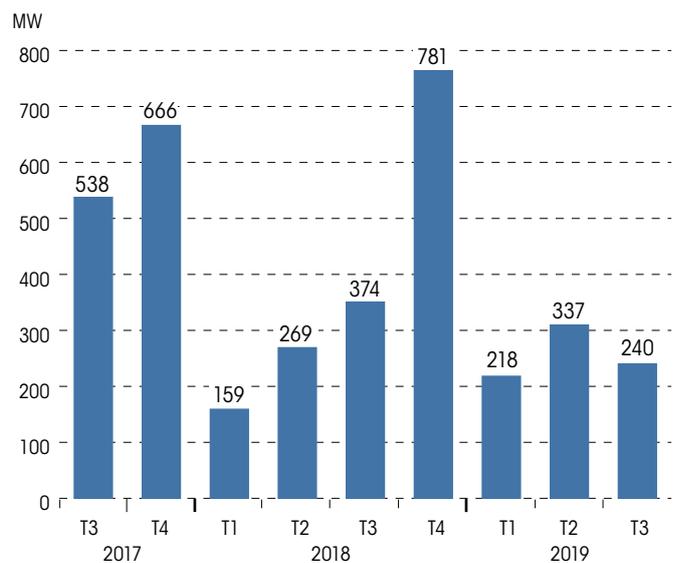
PARC ÉOLIEN 15 928 MW

+ 240 MW SUR LE TRIMESTRE + 1 576 MW EN ANNÉE GLISSANTE

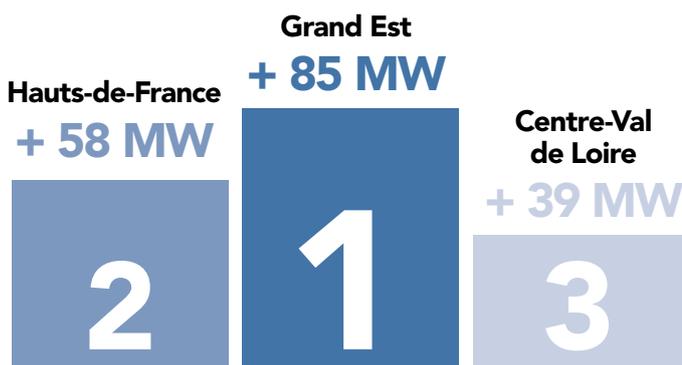
Puissance éolienne raccordée par région au 30 septembre 2019



Parc éolien raccordé par trimestre en France métropolitaine



Palmarès des raccordements sur le 3^e trimestre

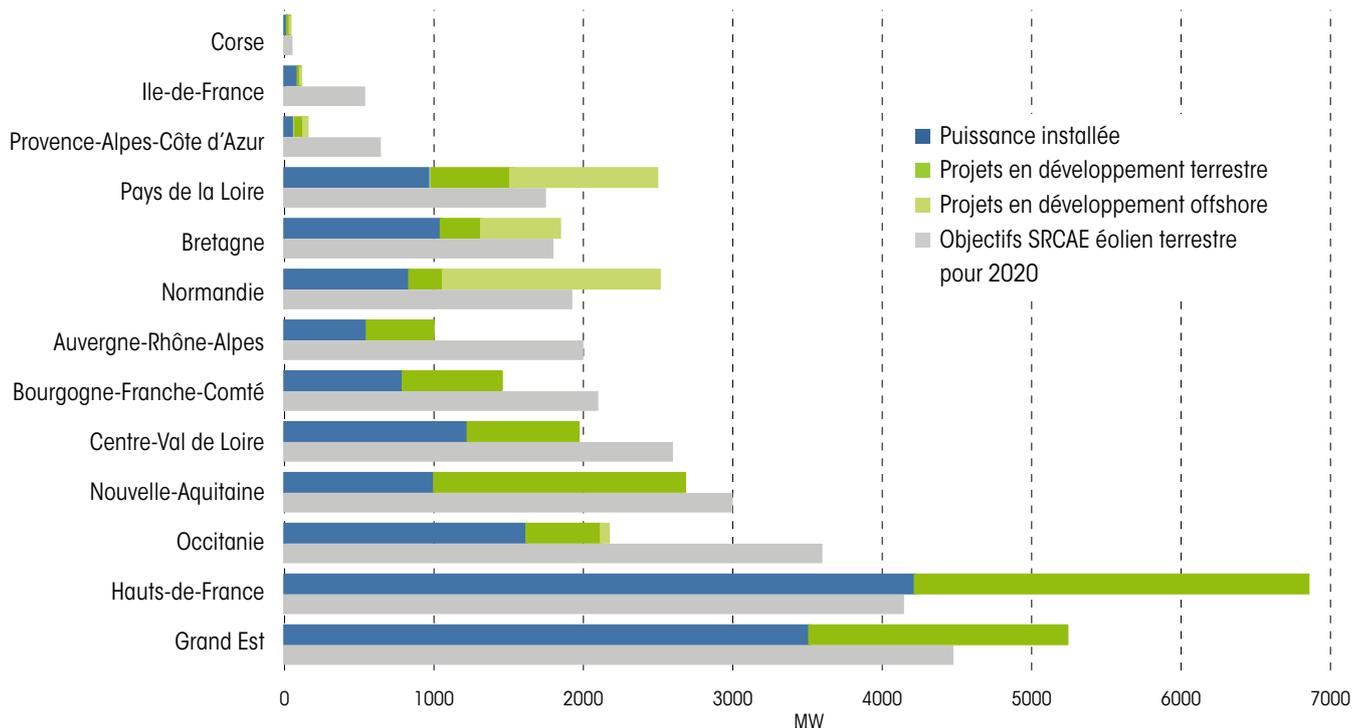


© Das Jeant-Lionel

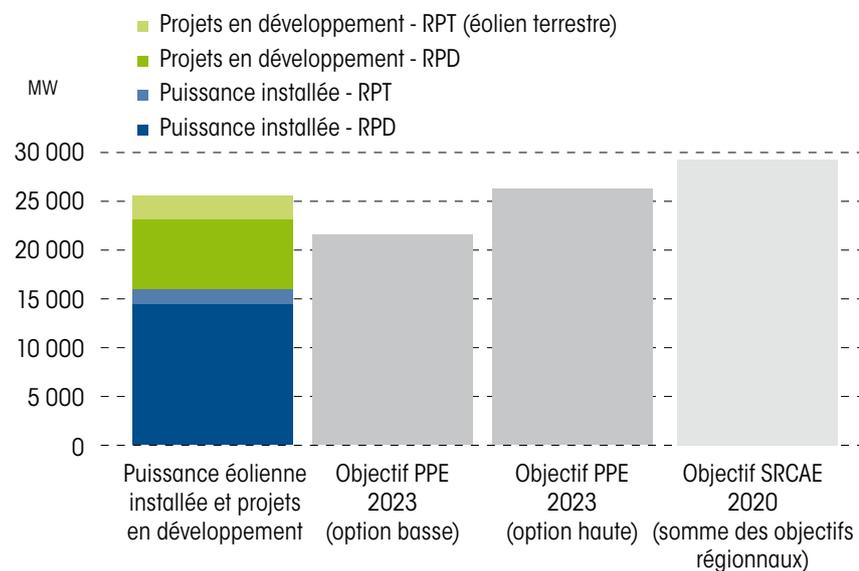


© Didier Marc

Puissances installées et projets en développement au 30 septembre 2019 et objectifs SRCAE pour l'éolien



Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2019, objectifs PPE et SRCAE, pour l'éolien terrestre



OBJECTIFS NATIONAUX 2023

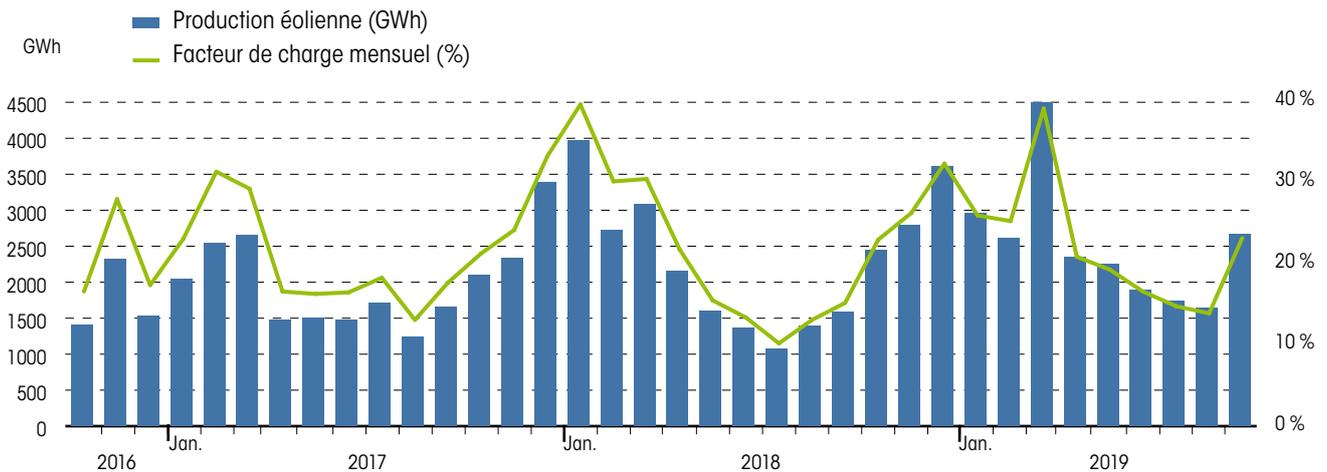
OPTION BASSE PPE ATTEINTE À

73 %

OPTION HAUTE PPE ATTEINTE À

61 %

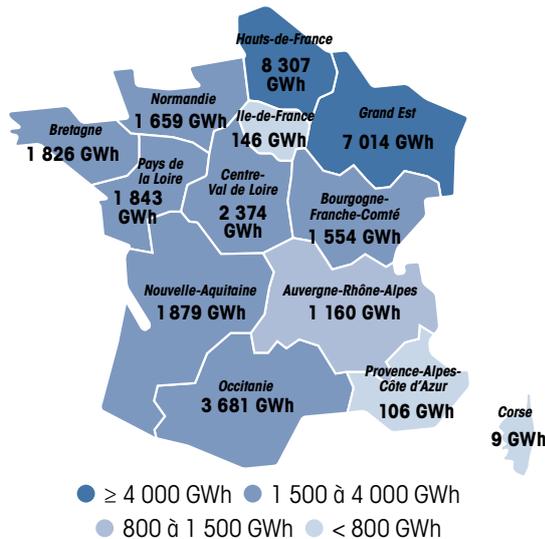
Production éolienne (GWh) et facteur de charge mensuels (%)



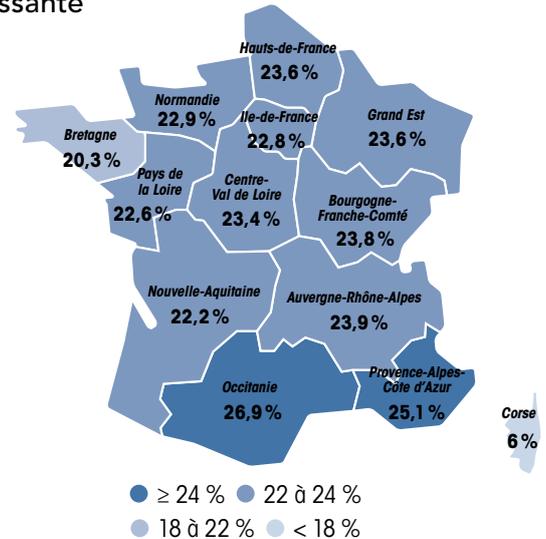
31,6 TWh PRODUITS EN UN AN

6 046 GWh SUR LE TRIMESTRE + 46,6 % PAR RAPPORT AU T3 2018

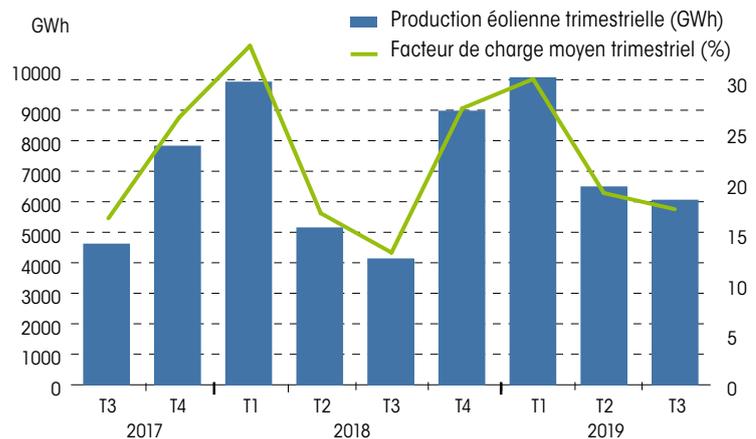
Production éolienne par région en année glissante



Facteur de charge éolien moyen en année glissante



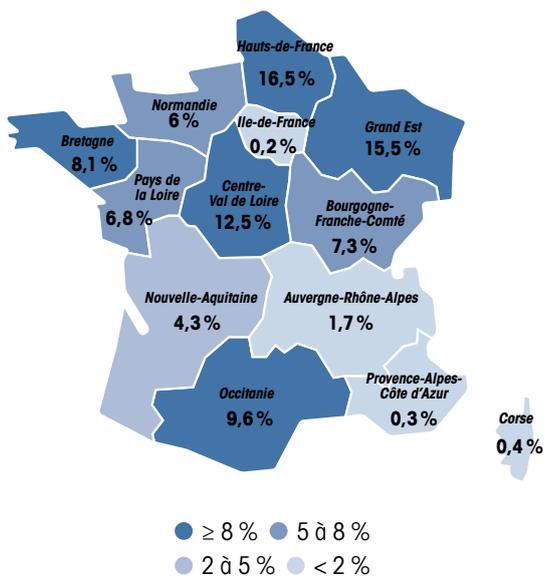
Production éolienne et facteurs de charge trimestriels



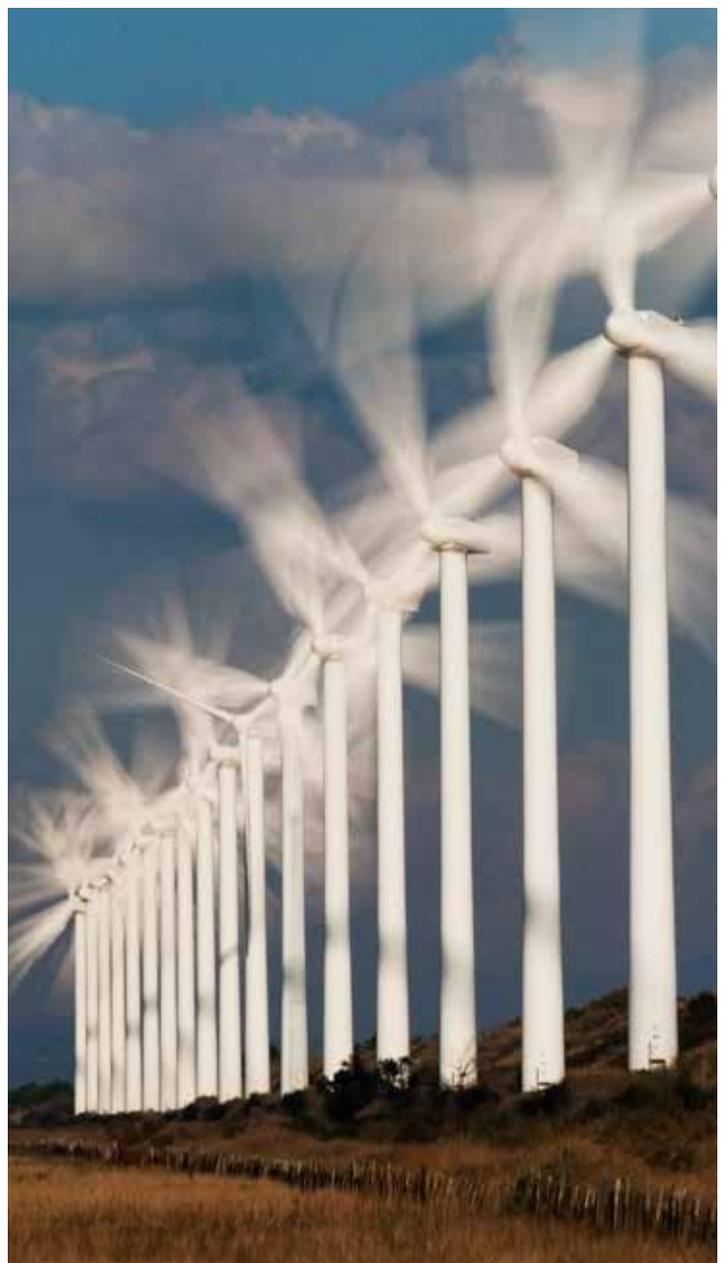
Couverture mensuelle de la consommation par la production éolienne (%)



Couverture de la consommation par la production éolienne, en année glissante



L'ÉOLIEN
COUVRE 6,7%
 DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE
 EN ANNÉE GLISSANTE
 CE TAUX S'ÉLÈVE À
6,2% SUR LE T3 2019



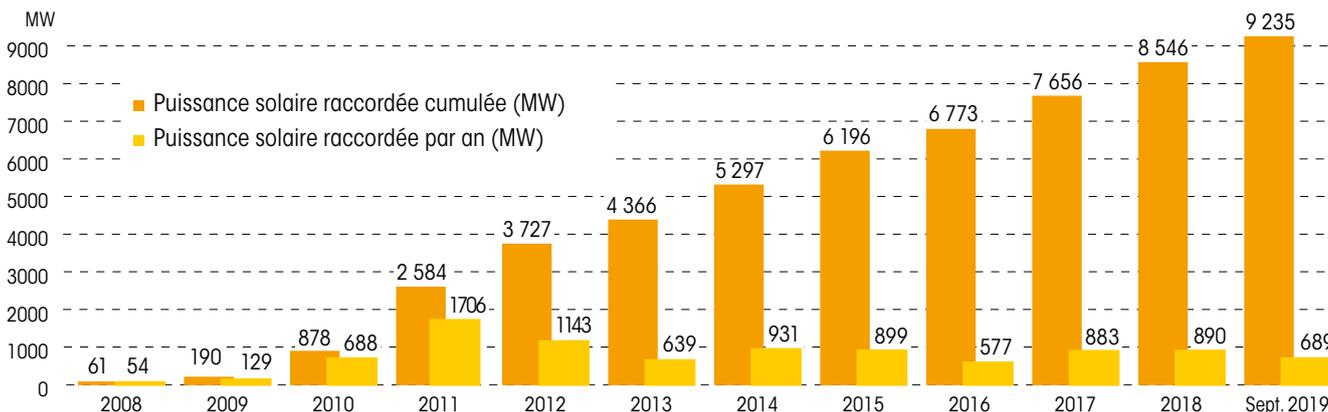
© Quadron



LA FILIÈRE SOLAIRE **AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Puissances installées et perspectives	18
Production et couverture des besoins	20

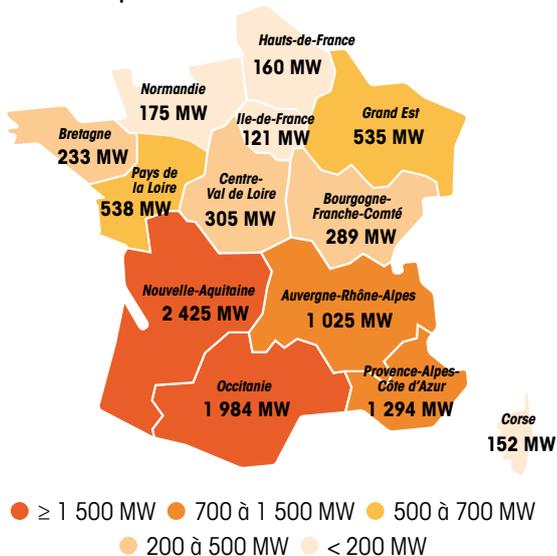
Évolution de la puissance solaire raccordée (MW)



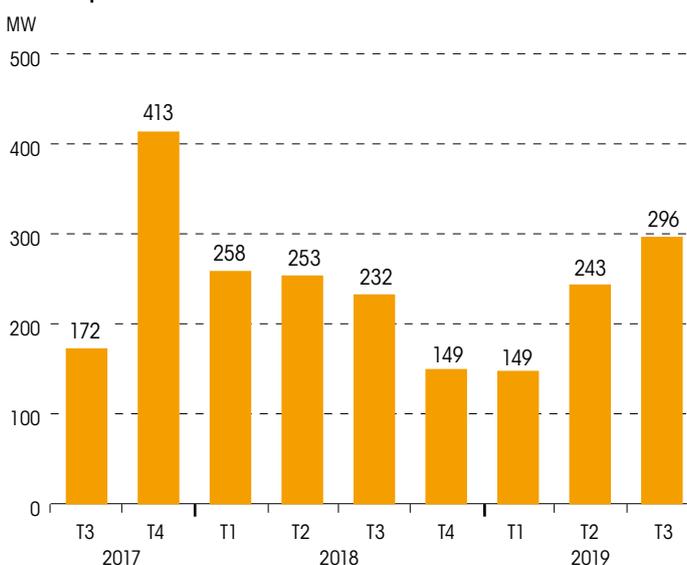
PARC SOLAIRE 9 235 MW

+ 296 MW SUR LE TRIMESTRE + 837 MW EN ANNÉE GLISSANTE

Puissance solaire raccordée par région au 30 septembre 2019



Parc solaire raccordé par trimestre en France métropolitaine



Palmarès des raccordements sur le 3^e trimestre

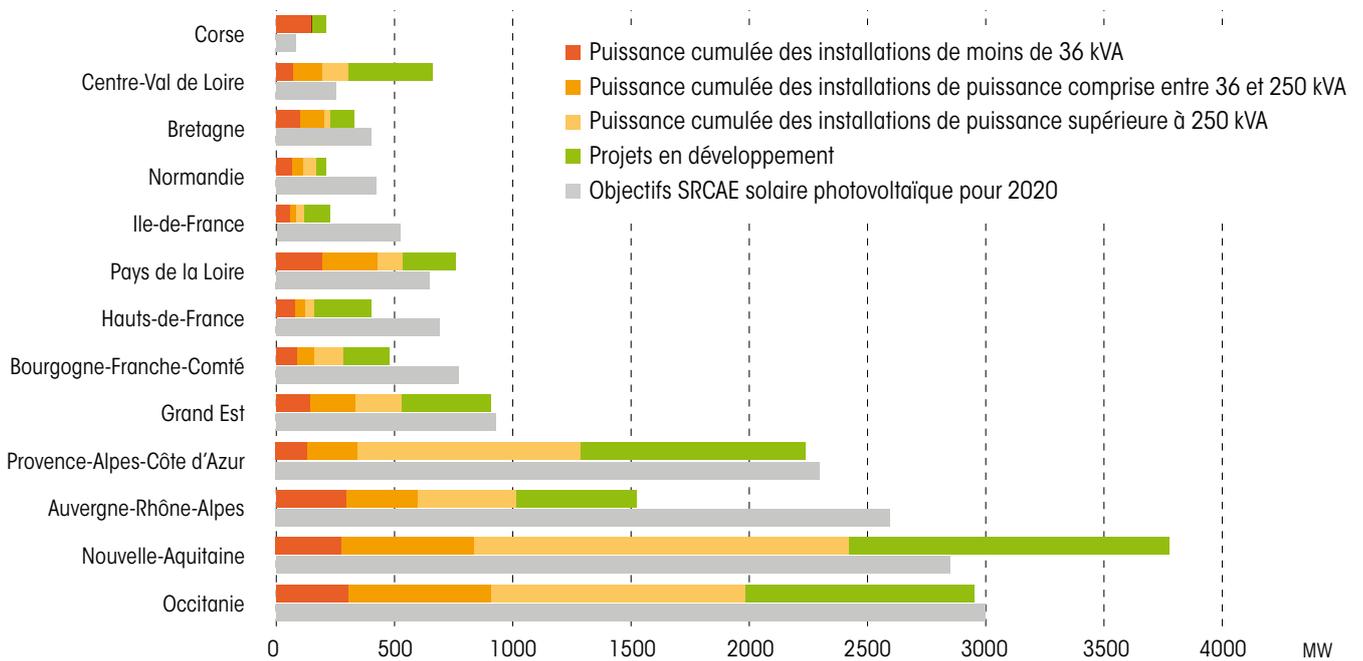


© Abib Lafcène

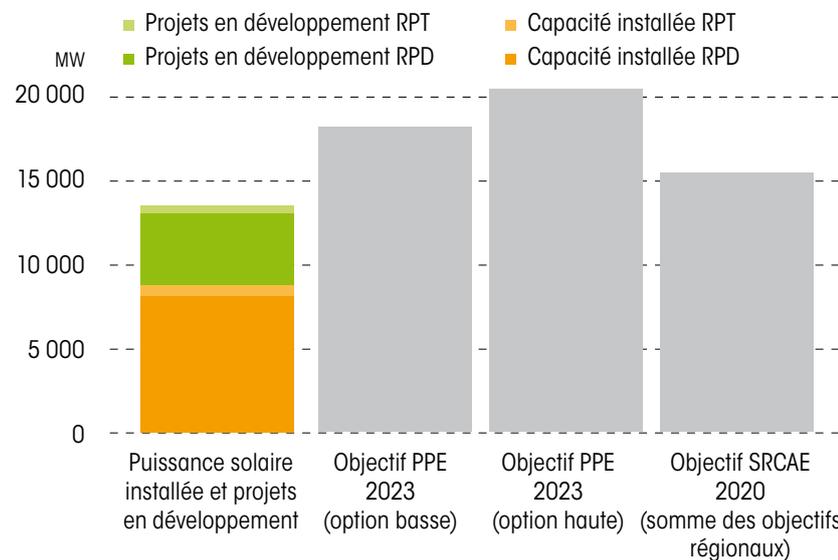


© EDF-ENR

Puissances installées et projets en développement et objectifs SRCAE pour le solaire



Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2019, objectifs PPE 2023 et SRCAE



OBJECTIFS NATIONAUX 2023

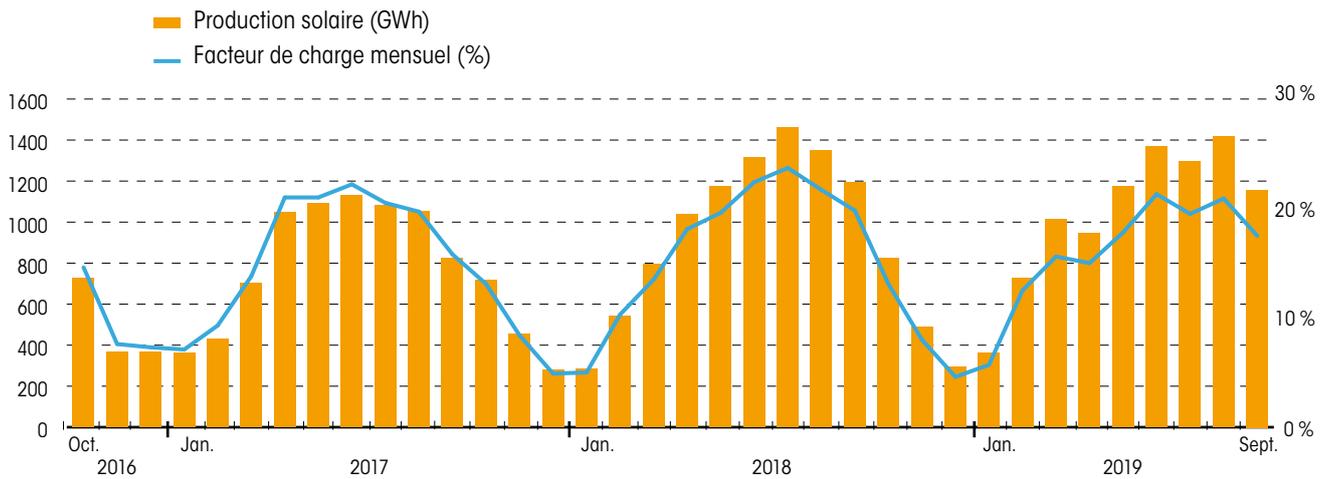
OPTION BASSE PPE ATTEINTE À

51 %

OPTION HAUTE PPE ATTEINTE À

46 %

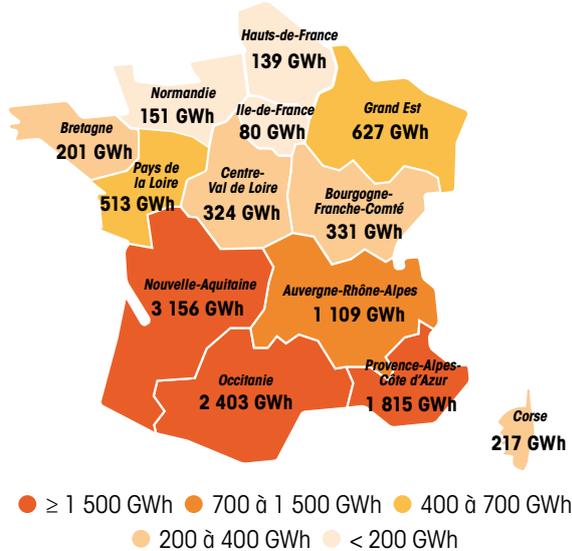
Production solaire (GWh) et facteurs de charge mensuels (%)



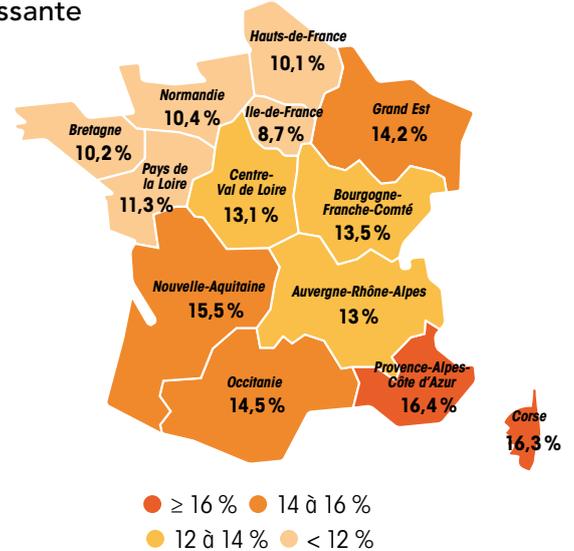
11,1 TWh PRODUITS EN UN AN

3 871 GWh SUR LE TRIMESTRE - 3,4 % PAR RAPPORT AU T3 2018

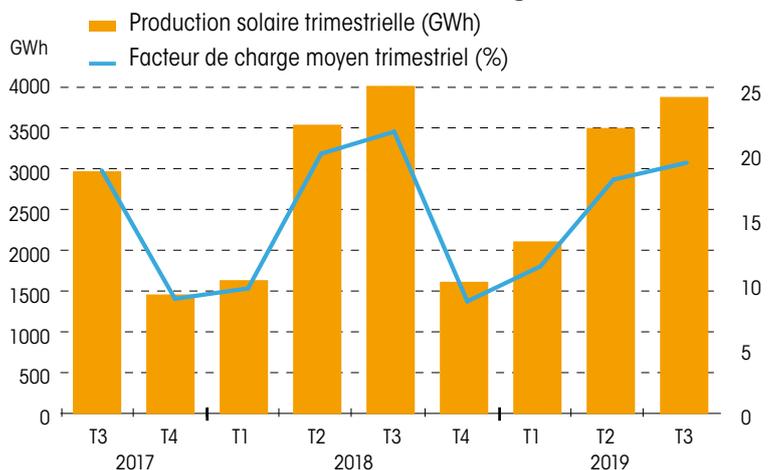
Production solaire par région en année glissante



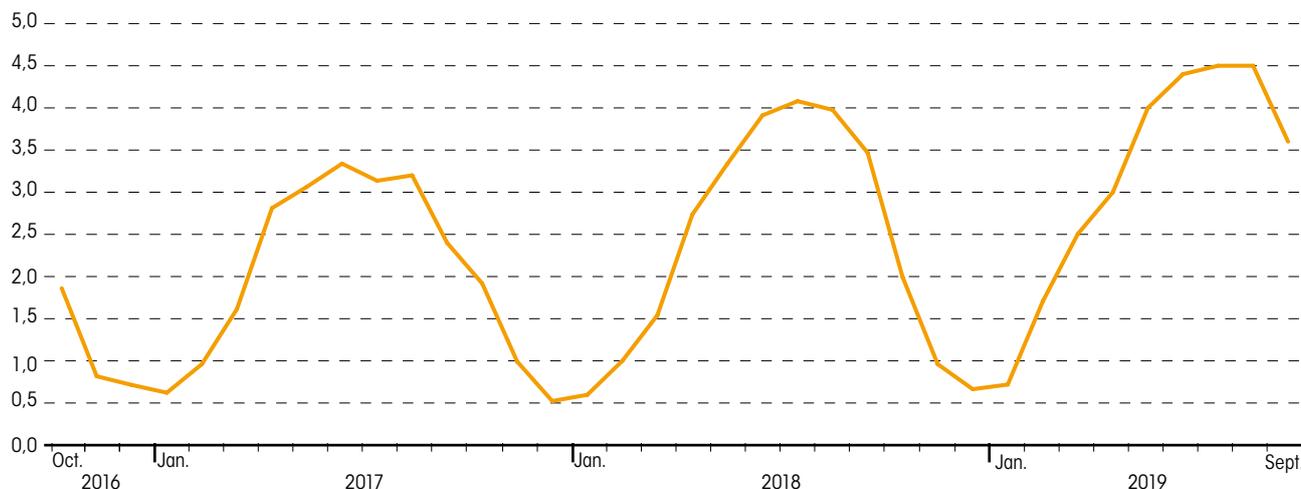
Facteur de charge solaire moyen en année glissante



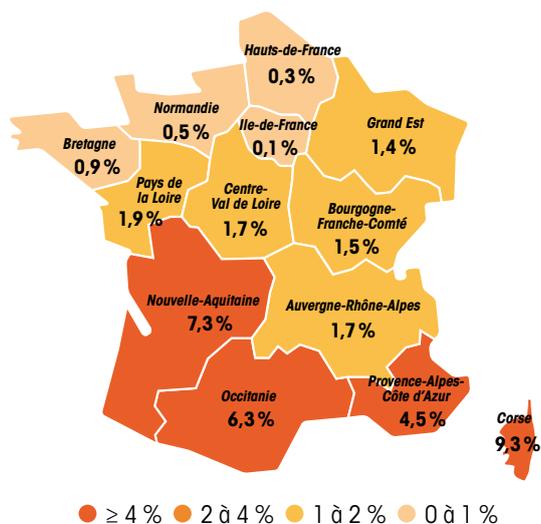
Production solaire et facteurs de charge trimestriels



Couverture mensuelle de la consommation par la production solaire (%)



Couverture de la consommation par la production solaire, en année glissante



LE SOLAIRE
COUVRE 2,3 %
 DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE
 EN ANNÉE GLISSANTE
 CE TAUX S'ÉLÈVE À
3,9 % SUR LE T3 2019

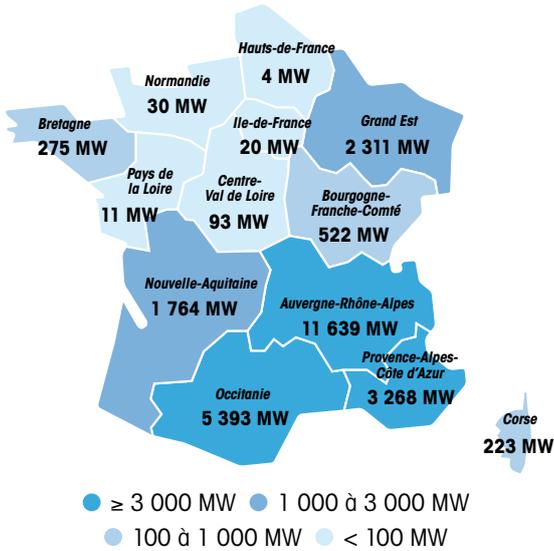
© Murat Guillaume



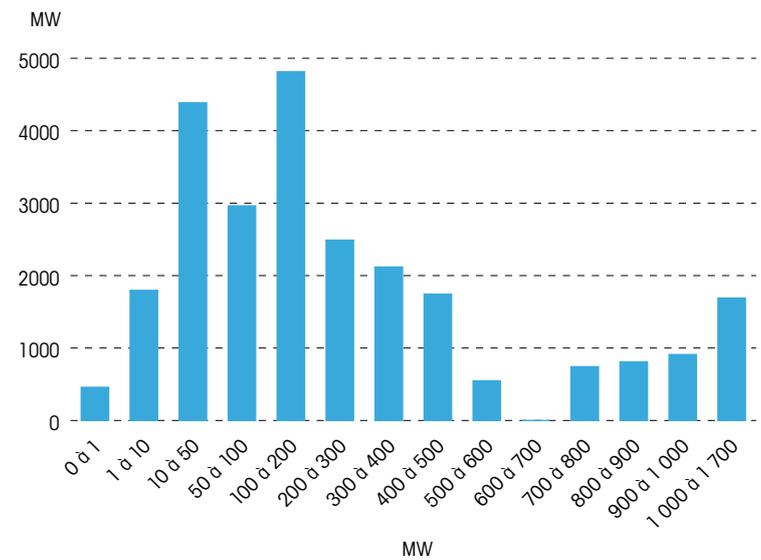
LA FILIÈRE HYDRAULIQUE RENOUVELABLE AU 30 SEPTEMBRE 2019

Puissances installées et perspectives	23
Production et couverture des besoins	24

Puissance hydraulique raccordée par région au 30 septembre 2019



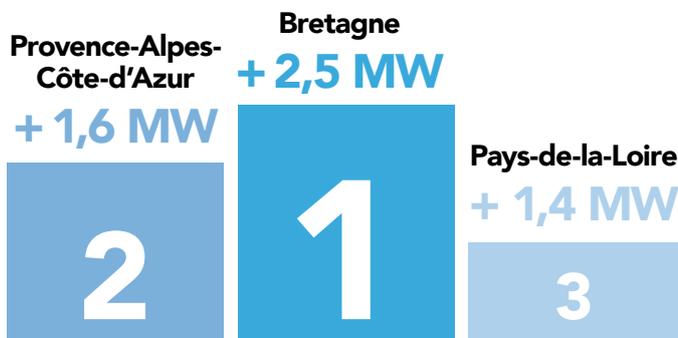
Répartition des installations hydrauliques par segment de puissance



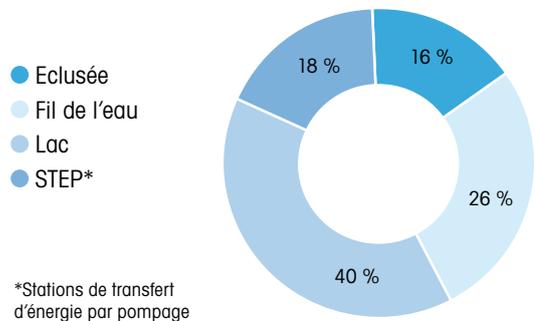
PARC HYDRAULIQUE 25 554 MW

+ 9 MW SUR LE TRIMESTRE + 24 MW EN ANNÉE GLISSANTE

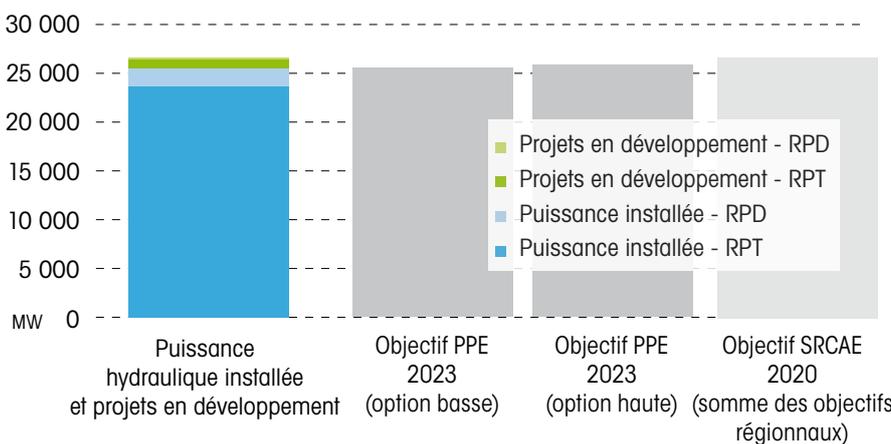
Palmarès des raccordements sur le 2^e trimestre



Répartition des capacités hydrauliques sur le réseau de transport par type de centrale



Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2019, objectifs PPE et SRCAE, pour l'hydraulique



OBJECTIFS NATIONAUX 2023

OPTION BASSE
PPE ATTEINTE À

99 %

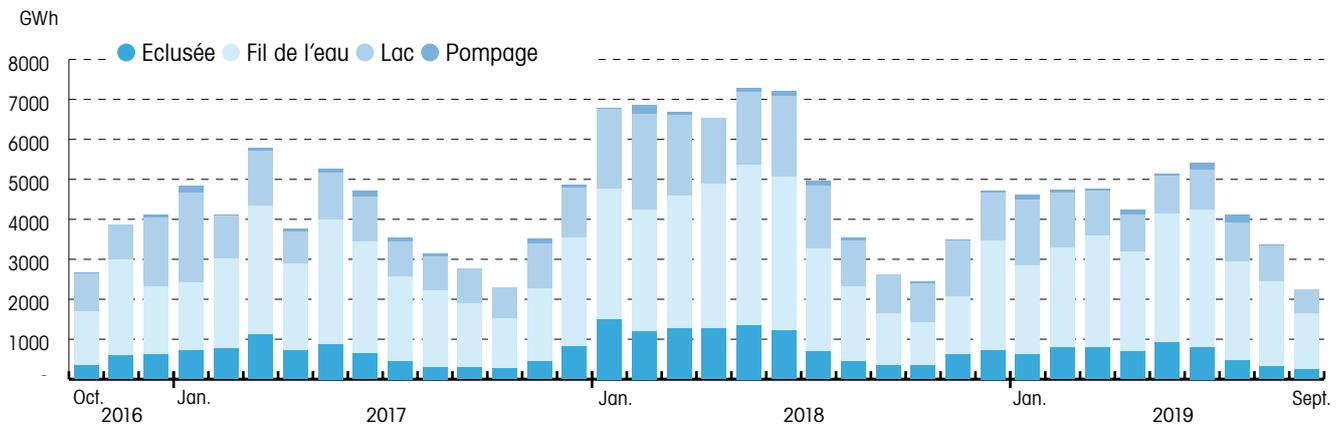
OPTION HAUTE
PPE ATTEINTE À

98 %



© Oddoux Franck

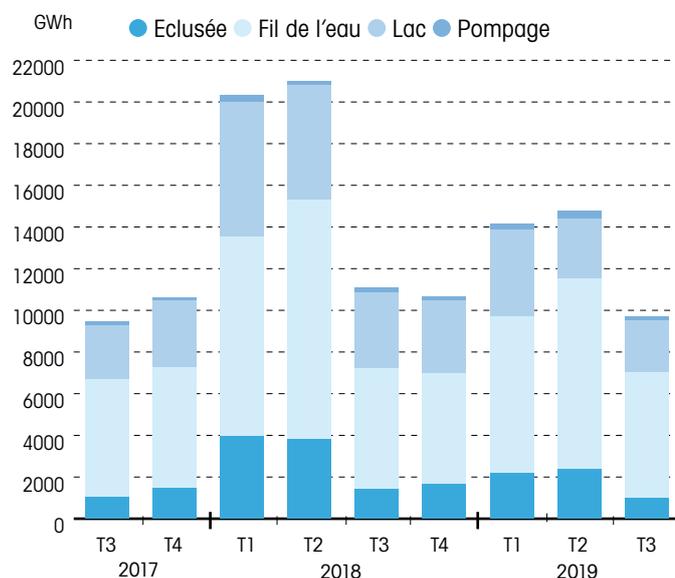
Production hydraulique mensuelle



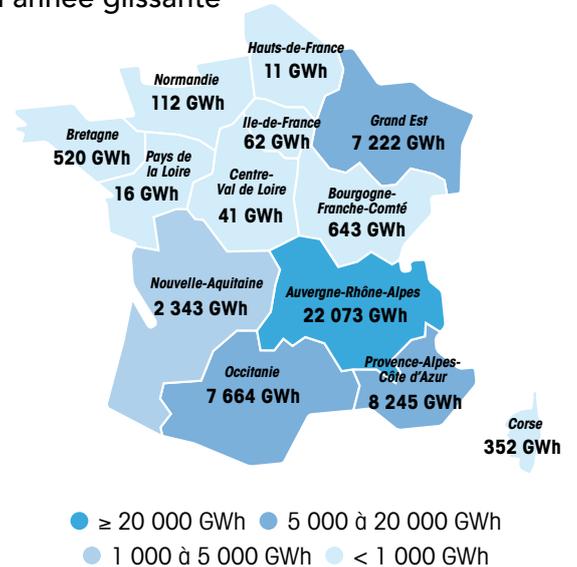
49,3 TWh PRODUITS EN UN AN*

9 698 GWh SUR LE TRIMESTRE - 12,7 % PAR RAPPORT AU T3 2018

Production hydraulique trimestrielle

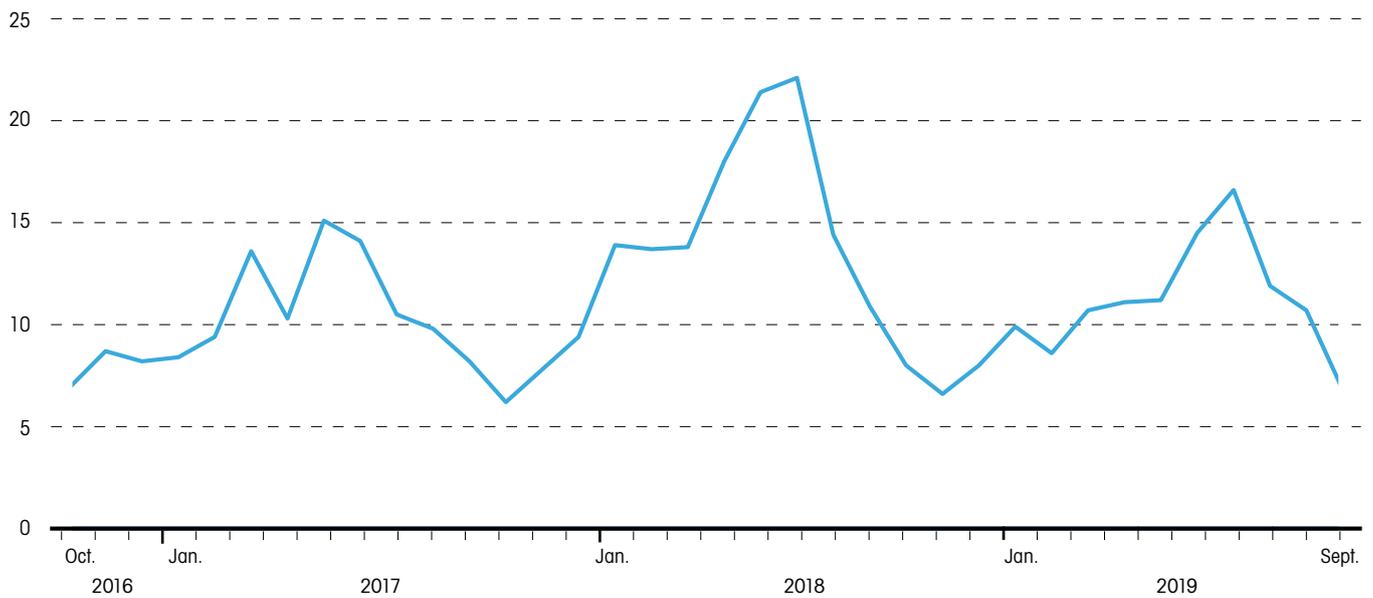


Production hydraulique par région, en année glissante

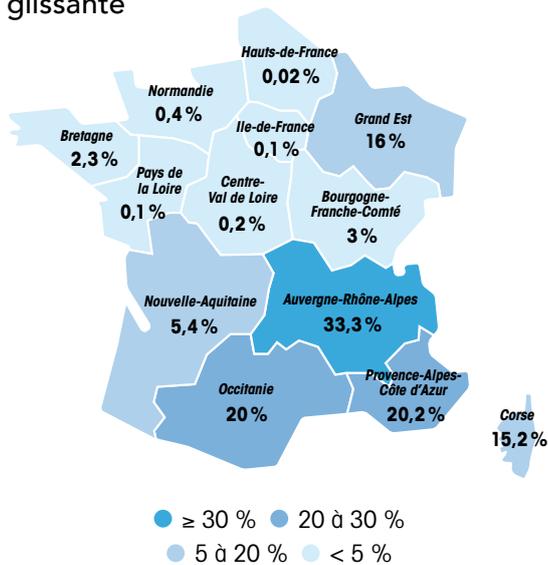


* 53,9 TWh en incluant la part non renouvelable

Couverture mensuelle de la consommation par la production hydraulique (%)



Couverture de la consommation par la production hydraulique, en année glissante



© Oudoux Franck

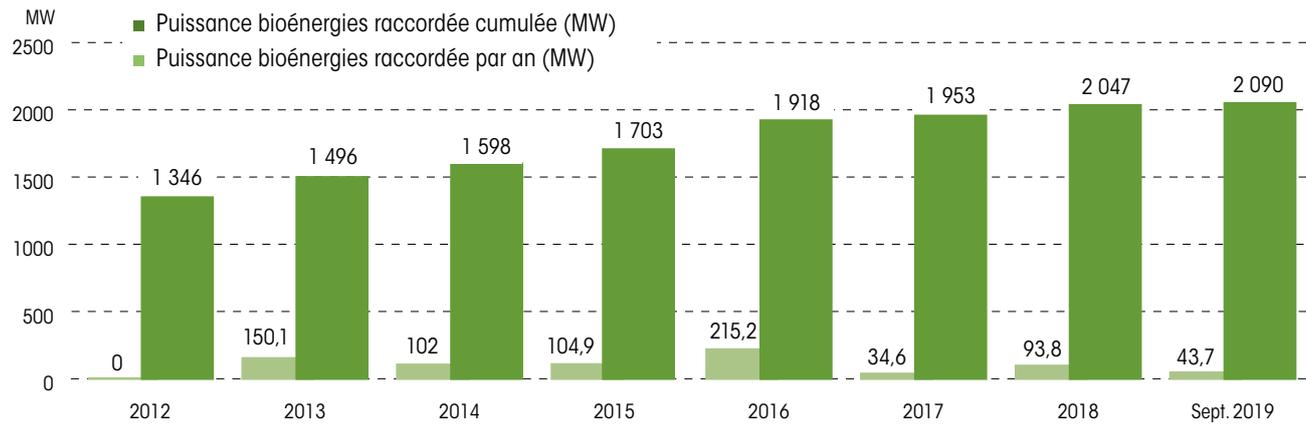
L'HYDRAULIQUE
COUVRE 10,4%
DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE
EN ANNÉE GLISSANTE
CE TAUX S'ÉLÈVE À
9,9 % SUR LE T3 2019



LA FILIÈRE BIOÉNERGIES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Puissances installées et perspectives	27
Production et couverture des besoins	30

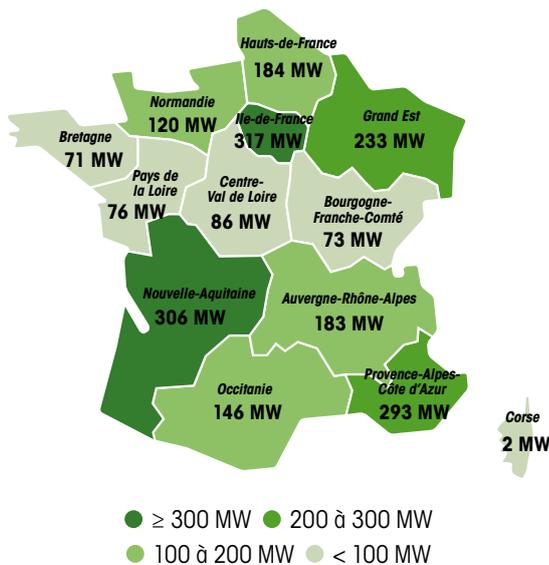
Evolution de la puissance bioénergies raccordée



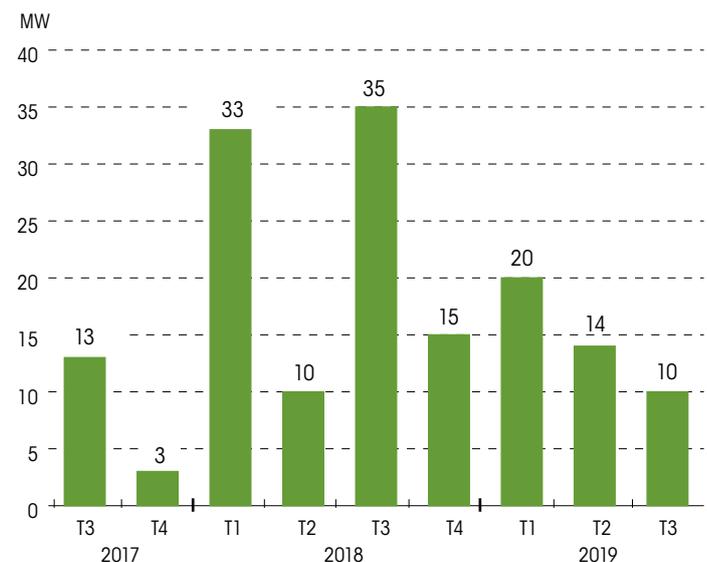
PARC BIOÉNERGIES 2 090 MW

+ 10 MW SUR LE TRIMESTRE + 59 MW EN ANNÉE GLISSANTE

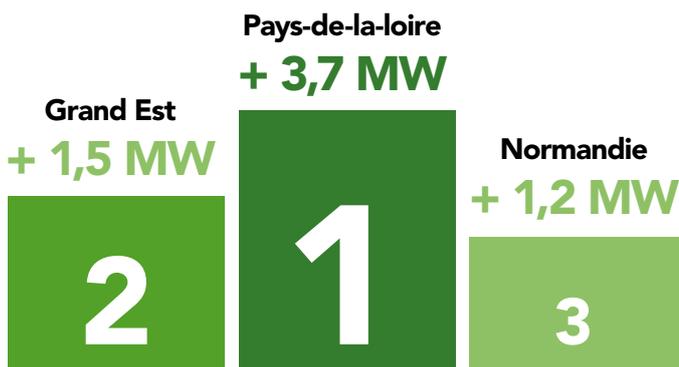
Puissance bioénergies raccordée par région au 30 septembre 2019



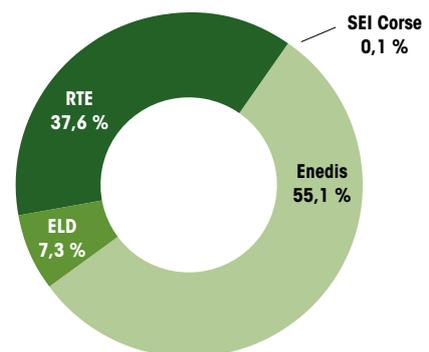
Parc bioénergies raccordé par trimestre en France métropolitaine



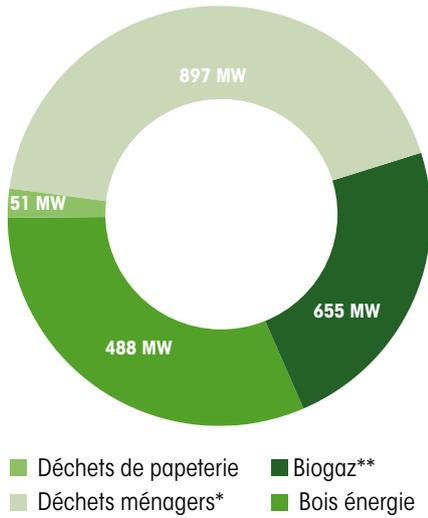
Palmarès des raccordements sur le 3^e trimestre



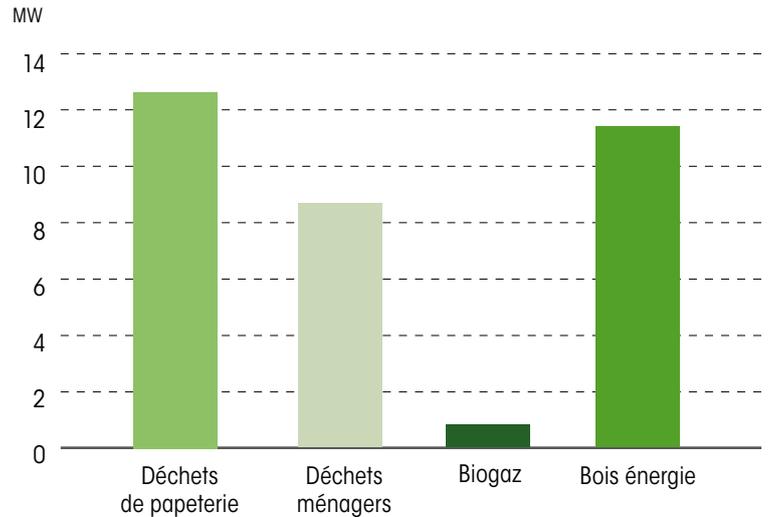
Répartition du parc bioénergies sur les réseaux électriques



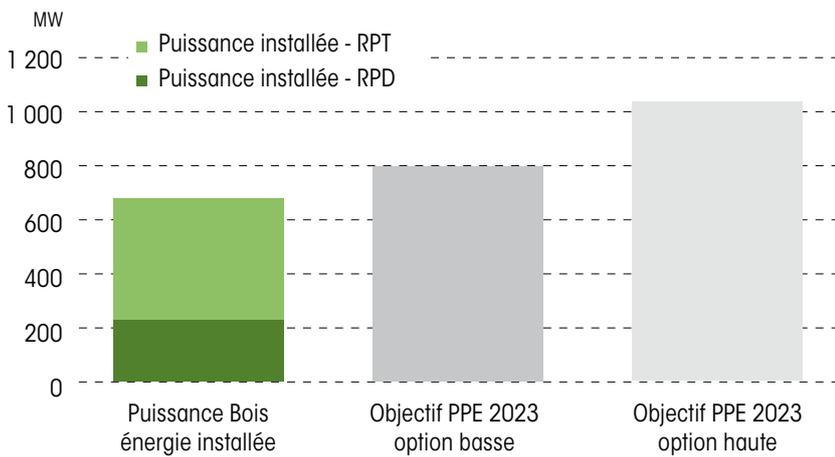
Répartition du parc par combustible



Puissance moyenne des installations par combustible



Puissance installée et projets en développement pour les bioénergies, objectifs PPE 2023



OBJECTIFS NATIONAUX 2023 POUR LE BOIS ÉNERGIE***

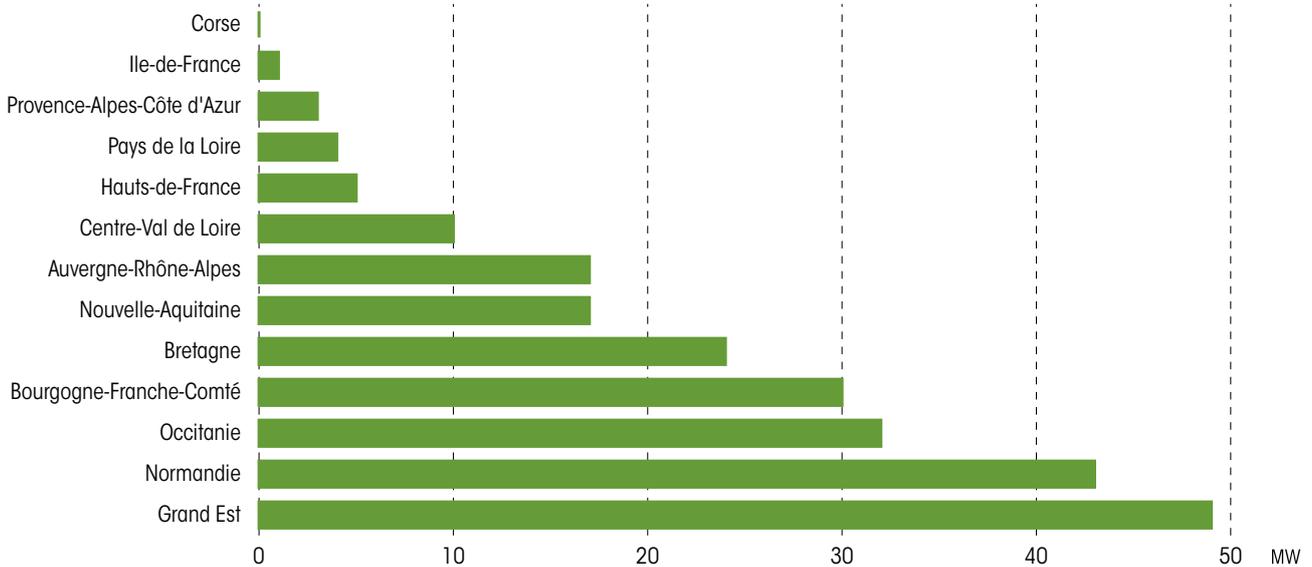
OPTION BASSE PPE ATTEINTE À

83 %

OPTION HAUTE PPE ATTEINTE À

63 %

Puissances régionales des projets en développement au 30 septembre 2019



* La catégorie déchets ménagers correspond à la production électrique des unités d'incinération d'ordures ménagères.

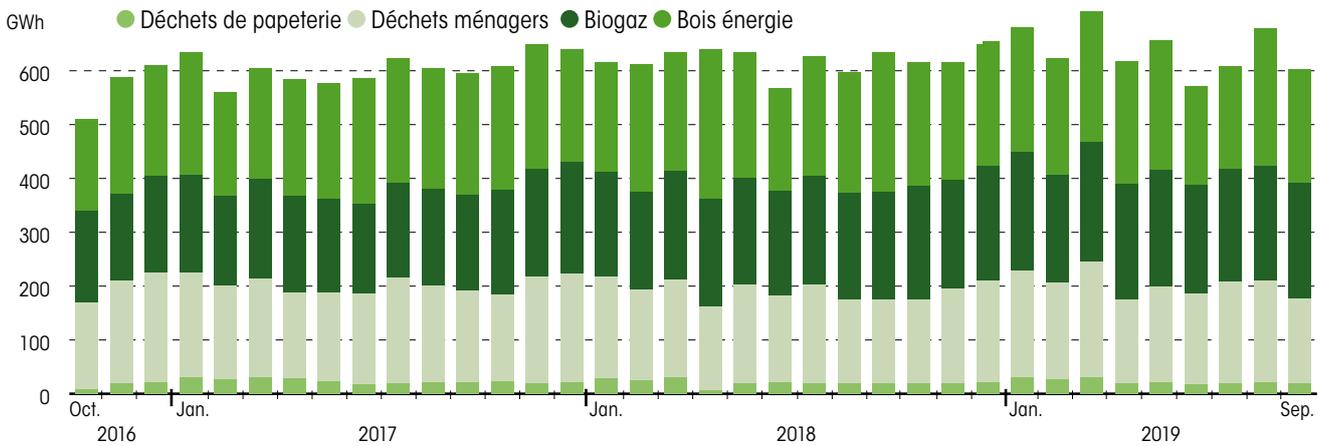
** La catégorie biogaz correspond à la production électrique des installations de méthanisation, des stations d'épuration et des ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux).

*** La PPE ne fixe des objectifs que pour le Bois énergie, les autres filières des bioénergies électriques ne sont pas évoquées.



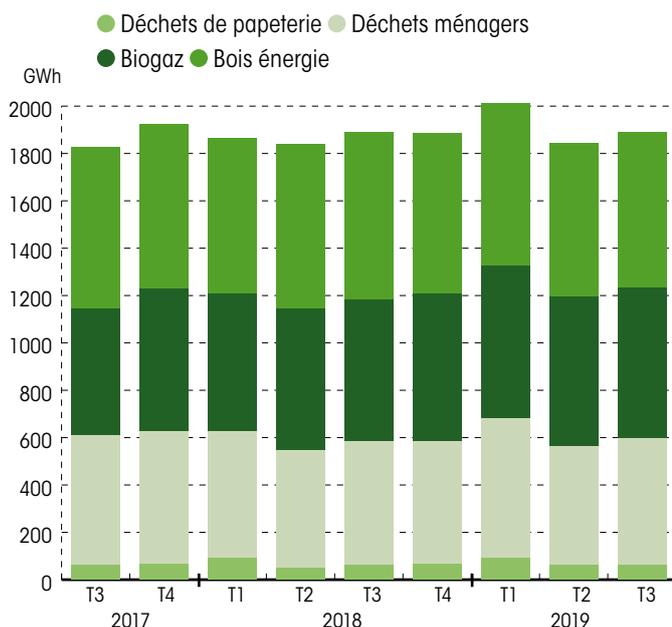
© Ferri NRJ

Production bioénergies mensuelle

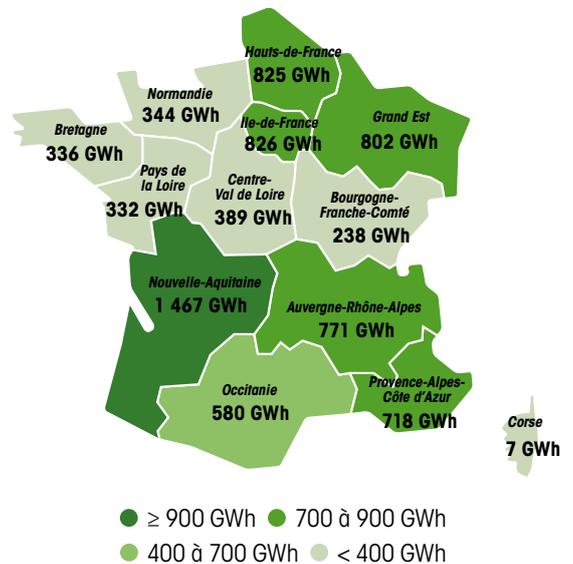


7,6 TWh PRODUITS EN UN AN*
1 889 GWh SUR LE TRIMESTRE STABLE PAR RAPPORT AU T3 2018

Production bioénergies trimestrielle

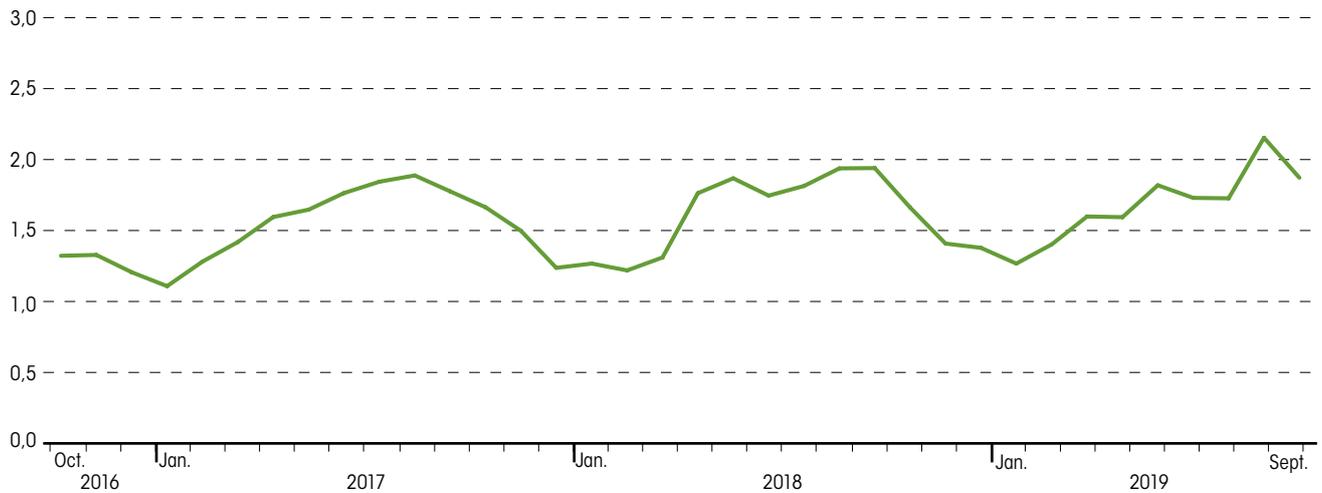


Production bioénergies par région, en année glissante

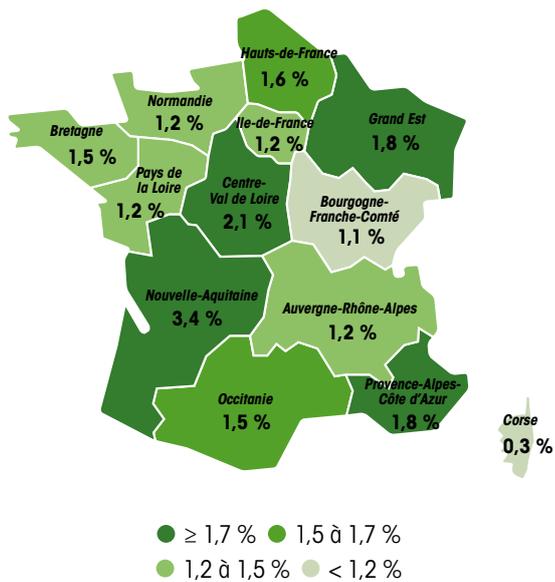


* 9,8 TWh en incluant la part non renouvelable

Couverture mensuelle de la consommation par la production bioénergies (%)



Couverture de la consommation par la production bioénergies, en année glissante



**LES BIOÉNERGIES
COUVRENT 1,6 %
DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE
EN ANNÉE GLISSANTE
CE TAUX S'ÉLÈVE À
1,9 % SUR LE T3 2019**

Note méthodologique

PÉRIMÈTRE ET SOURCES DES DONNÉES

Le Panorama de l'électricité renouvelable fournit un ensemble d'indicateurs et de graphiques relatifs à l'électricité de source renouvelable produite en France métropolitaine, ainsi que dans les pays européens dont les gestionnaires de réseaux sont membres de l'ENTSO-E*.

Les données nationales et régionales

Les informations relatives à la France continentale sont issues des systèmes d'informations de RTE, d'Enedis et de l'Agence ORE. Celles relatives à la Corse sont construites à partir de données d'EDF-SEI.

Les informations publiées dans cette édition du Panorama sont construites à partir de **données provisoires arrêtées au 30 septembre 2019**. Les données publiées portant sur un grand nombre d'installations de production, elles nécessitent une période de consolidation au cours de laquelle elles sont susceptibles d'être corrigées.

Calcul du taux de couverture national

Le taux de couverture national est calculé comme étant le rapport de la production française d'électricité à partir d'une source d'énergie sur la consommation intérieure brute française, au cours de la période d'intérêt.

PART RENOUELABLE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Au titre de la réglementation en vigueur**, seule une part de la production hydraulique produite par des installations turbinant de l'eau remontée par pompage est considérée comme renouvelable. Elle correspond à la production totale de ce type d'installations diminuée du produit de la consommation du pompage par un rendement normatif de 70 %.

De même, seule une part de la production d'électricité d'une usine d'incinération d'ordures ménagères est considérée comme renouvelable. Elle correspond à 50 % de la production totale d'électricité de l'usine.

À l'exception des paragraphes où il est directement indiqué le contraire et à ceux relatifs aux données européennes, le Panorama présente exclusivement la part considérée renouvelable de la production d'électricité.

* ENTSO-E est l'association européenne des gestionnaires de réseau de transport d'électricité. Cette association regroupe 41 gestionnaires de réseau de 34 pays

** Arrêté du 8 novembre 2007 pris en application de l'article 2 du décret n°2006-118 du 5 septembre 2006 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable ou par cogénération

Glossaire

Consommation intérieure brute

Ce terme désigne l'ensemble des quantités d'électricité soutirée du réseau pour répondre au besoin d'électricité sur le territoire national et régional (hors DROM-COM, y compris Corse pour le territoire national) : productions + importations - exportations - pompage.

Domaines de tension BT, HTA et HTB

Basse Tension, Haute Tension A & B. Ces domaines correspondent aux différents types de réseau auxquels une installation doit être raccordée en fonction de sa puissance. Les installations de production raccordées en BT ont une puissance inférieure à 250 kVA, celles raccordées en HTA ont une puissance comprise entre 250 kVA et 12 MW (et par dérogation jusqu'à 17 MW), enfin, les installations de production raccordées en HTB ont une puissance supérieure à 12 MW.

EnR

Énergies Renouvelables. Ce sont des sources d'énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables. Le Panorama de l'électricité renouvelable s'intéresse aux filières EnR aboutissant à la production d'électricité : l'éolien, le solaire, l'hydraulique, et les bioénergies.

ENTSO-E

European Network of Transmission System Operators for Electricity. C'est l'association des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, regroupant 36 pays membres au travers de 43 gestionnaires de réseaux de transport, qui a pour but de promouvoir les aspects importants des politiques électriques tels que la sécurité, le développement des énergies renouvelables et le marché de l'électricité. Elle travaille en étroite concertation avec la Commission européenne et représente la colonne vertébrale de l'Europe électrique. <https://www.entsoe.eu/data>

Facteur de charge

C'est le rapport entre l'énergie effectivement produite et l'énergie qu'aurait pu produire une installation si cette dernière fonctionnait pendant la période considérée à sa capacité maximale. Cet indicateur

permet notamment de caractériser la productibilité des filières tant éolienne que solaire.

Parc installé

Il représente le potentiel de production de l'ensemble des équipements installés (ou raccordés) sur un territoire donné (national ou régional). Cet indicateur est souvent exprimé en mégawatt (MW) ou en gigawatt (GW). Il est également désigné par les termes capacité installée et puissance installée.

PPE

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Il s'agit du nouvel outil de pilotage fixant les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique conformément aux engagements pris dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Projets en développement

Pour le réseau de RTE, il s'agit des projets ayant fait l'objet d'une « proposition d'entrée en file d'attente » ou d'une « proposition technique et financière » acceptée ou qui ont été retenus dans le cadre d'un appel d'offres. Pour le réseau d'Enedis et des ELD, il s'agit de projets pour lesquels une demande de raccordement a été qualifiée complète par le gestionnaire de réseau de distribution.

Système électrique

C'est un ensemble organisé d'ouvrages permettant la production, le transport, la distribution et la consommation d'électricité.

S3REnR

Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables. Ils sont introduits par l'article 71 de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Ils sont basés sur les objectifs fixés par les SRCAE et sont élaborés par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés.

SRCAE

Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie. Introduits par l'article 68 de la loi du

12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ces schémas contribuent à définir les orientations régionales et stratégiques en matière notamment de développement des énergies renouvelables. Ils fixent des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'horizon 2020. Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe, du 7 août 2015, crée des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), schémas à la maille des nouvelles régions qui intégreront les SRCAE d'ici 2019.

Taux de couverture

C'est le rapport de la production sur la consommation intérieure brute sur une période. Cet indicateur rend compte de la couverture de la demande par la production.

Le Mix

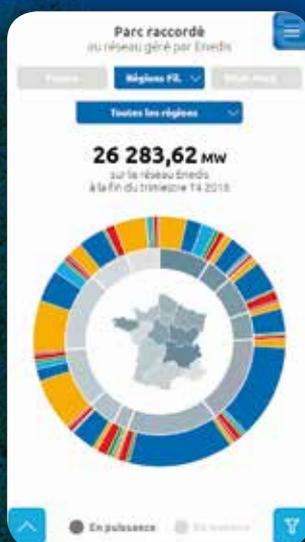


par ENEDIS

PRENEZ LE MIX EN MAIN



RACCORDEMENT



TRANSITION ÉNERGETIQUE

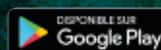


AUTOCONSOMMATION

Téléchargez gratuitement l'application Le Mix et visualisez facilement toutes les données du mix énergétique raccordé au réseau public d'Enedis.



Retrouvez toutes les infos sur www.enedis.fr/open-data-le-mix-par-enedis



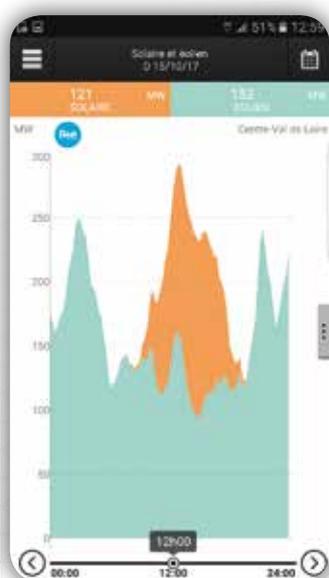
Tout savoir de l'électricité en France, dans votre région ou votre métropole

Comprendre sa consommation électrique

Découvrir en temps réel les évolutions de l'électricité

Suivre la consommation des métropoles

Visualiser la mise en œuvre de la transition énergétique en région



Une application pédagogique au service de la transparence

Que vous soyez un simple citoyen désireux de comprendre l'électricité pour mieux la consommer, un amateur éclairé ou un professionnel de l'énergie, éco2mix permet, de façon ludique ou experte, de suivre les données du système électrique à la maille du pays, des régions et des métropoles, de comprendre sa consommation électrique et d'avoir des conseils pour la réduire et d'agir efficacement en cas d'alerte sur le réseau électrique en appliquant des gestes simples pour éviter ou réduire le risque de déséquilibre du réseau électrique.

<http://www.rte-france.com/eco2mix>

RTE met à la disposition du public des données sur la base de comptages effectués sur son réseau et à partir d'informations transmises par Enedis, des Entreprises Locales de Distribution et certains producteurs.

Téléchargez gratuitement l'application dès maintenant !



Le Réseau de Transport d'Électricité

Pour tous renseignements :

contact@enr.fr

rte-bilan@rte-france.com

ADEeF – L'Association des distributeurs d'électricité en France 27 rue Saint Ferdinand - 75017 Paris / www.adeef.fr

Agence ORE – Opérateurs de Réseaux d'Énergie 18 rue de Londres - 75009 Paris / www.agenceore.fr

Enedis SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 € / R.C.S. de Nanterre 444 608 442 / www.enedis.fr

RTE – Réseau de transport d'électricité SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 € / RCS de Nanterre 444 619 258

Immeuble Window - 7C place du Dôme - 92073 La Défense cedex / www.rte-france.com

Syndicat des Énergies Renouvelables 13-15 rue de la Baume - 75008 Paris / www.enr.fr

La responsabilité de ADEeF Association des distributeurs d'électricité en France, Agence ORE, Enedis, RTE Réseau de transport d'électricité S.A. et du Syndicat des énergies renouvelables ne saurait être engagée pour les dommages de toute nature, directs ou indirects, résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des données et informations contenues dans le présent document, et notamment toute perte d'exploitation, perte financière ou commerciale.